

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 30 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

Délib. n°2022-052 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - participation financière 2022

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le paiement régulier des loyers et des charges.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

Le Département sollicite donc la contribution financière de la commune de Condé-sur-Vire.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

0,70 € X population municipale

Pour 2022, la contribution communale s'élèvera à **2 831 €** (0,70 € x 4 044 habitants population municipale = 2 830,80 € arrondi à 2 831 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 831 € au titre de l'année 2022.**

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 050-200063592-20220519-DELIB2022_052-AI

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

